

## **PARCOURS PERSONNALISÉ « ADMINISTRATION PUBLIQUE » TOUTES LICENCES 2<sup>e</sup> ANNÉE DE L'UNIVERSITÉ**

La vocation première de l'IPAG de Nanterre est de permettre aux étudiants de l'Université d'intégrer la fonction publique qu'elle soit nationale, territoriale ou sociale. Cela suppose de devoir passer des concours administratifs pour lesquels il convient de se préparer.

Le parcours personnalisé « Administration publique » proposé par l'IPAG est ouvert à tout étudiant de deuxième année quelque soit sa filière d'origine. Il constitue un élément d'appréciation déterminant pour ceux et celles qui le valident à l'appui du dossier de candidature en Licence d'administration publique (LAP) 3<sup>ème</sup> année. La LAP est un des rares diplômes nationaux sans première ni deuxième année permettant à tout étudiant ayant la volonté de rejoindre la fonction publique, de développer un cursus qui lui soit adapté (après examen du dossier et entretien de motivation par une commission pédagogique ad hoc).

La LAP repose sur l'acquisition d'un socle de connaissances interdisciplinaires (droit public, économie, finances publiques, culture générale, anglais) correspondant aux principales disciplines que l'on retrouve aux programmes des concours administratifs ; elle permet parallèlement d'acquérir et de maîtriser d'un point de vue méthodologique les techniques écrites et orales propres aux épreuves si particulières de ces mêmes concours. Les étudiants poursuivent ensuite leur cursus au sein de l'IPAG en suivant les enseignements du Master d'administration publique dont la 1<sup>ère</sup> année est adossée à la préparation aux concours de catégorie A et la 2<sup>ème</sup> année (M2) orientée management public autour de la norme et de son évaluation (« management des normes & normes de management ») suivant une logique alliant Droit et Gestion.

Le parcours personnalisé « Administration publique » est avant tout conçu sur la base d'*enseignements en ligne* comme *une initiation à la gestion publique* construite autour d'une appréhension des principales règles en vigueur au sein de la fonction publique qui demeure une source essentielle de débouchés pour tous les étudiants quelque soit leur formation initiale au regard du nombre de places offerts chaque année précisément par voie de concours.

La validation du parcours au terme du Semestre 4 de Licence quel que soit le cursus considéré permet *l'accession directe en LAP 3<sup>ème</sup> année*.